

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 22 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de septembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Absents excusés : Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Isabelle DA ROS.

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2017**
- **Emploi aidé**
- **Travaux de mise en accessibilité de la Mairie**
- **Diagnostic Irrigation – Restitution du 5 septembre par l'ADHA 24**
- **Création d'une servitude au lieu-dit Benquet**
- **CdC du Sud Gironde – Rapport de la CLETC du 31 août 2017**
- **Zéro phyto au cimetière**
- **Spectacle de Noël 2017**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JUILLET 2017
--

Le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

EMPLOI AIDÉ

Le Maire présente les difficultés rencontrées pour le renouvellement du contrat aidé de Monsieur Francis DUBA suite aux nouvelles dispositions gouvernementales.

Il rappelle que son contrat CAE-CUI se termine le 2 octobre 2017 auprès de la Communauté de communes du Sud Gironde.

Le Maire fait part de sa demande d'appui auprès de la députée, de son rendez-vous à la Sous-Préfecture et donne lecture du courrier qu'il a adressé au Préfet de la Gironde et du courrier de la députée qu'elle a également adressée au Préfet de la Gironde pour la validation du contrat. Il a été mis en avant les difficultés financières des communes rurales et les difficultés rencontrées par les travailleurs en situation de handicap.

Dans le cas où le contrat aidé ne serait pas renouvelé, le Maire a fait une simulation de financement de l'emploi en contrat à durée déterminée.

Cette proposition consiste à diminuer les indemnités des élus de moitié, en accord avec les deux adjoints, ce qui permettrait de créer un emploi de 13h30 hebdomadaire, soit 3 demi-journée de 4h30.

Il informe le Conseil municipal que la prise en charge des contrats aidés par l'État, si jamais il y avait renouvellement, ne serait plus que de 50 %, ce qui ferait tout de même une augmentation du reste à charge de la commune d'environ 3 000 €. Cette différence pourrait alors être compensée par la diminution éventuelle des indemnités des élus d'un quart.

Marc LABADIE souhaite savoir si la dotation de l'État "élu local" ne baissera pas lors de la diminution des indemnités. Le Maire se renseignera.

Le Conseil municipal donne un accord de principe sur les deux propositions de financement, suivant la réponse du Préfet, une délibération actera l'une ou l'autre des solutions.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil municipal que la sous-commission d'accessibilité des personnes handicapées siégeant à la Préfecture a émis un avis défavorable à la réalisation du projet. Après modification des plans par l'architecte, le dossier a été représenté.

Marc LABADIE fait le point des consultations qu'il a effectuées et des difficultés qu'il a rencontrées, les entreprises ne répondant pas à ses sollicitations.

Dans l'attente de l'acceptation du permis de construire, des artisans vont être relancés.

DIAGNOSTIC IRRIGATION – RESTITUTION DU 5 SEPTEMBRE PAR L'ADHA 24

Arnaud GARBAY présente et commente le diagnostic provisoire réalisé par l'ADHA remis le 5 septembre 2017 :

- 1ère partie : Diagnostic économique
 - o Analyse des charges
 - o Analyse de la facturation
- 2^{ème} partie : Diagnostic technique
 - o Analyse du réseau et des installations
 - o Analyse des rendements
- 3^{ème} partie : Programme d'action
 - o Travaux à prévoir
 - o Hypothèses d'évolution du service

À ce jour, il convient de faire nettoyer en urgence la cellule haute tension de la station de pompage, des devis ont été demandés.

2017-020 – CREATION D'UNE SERVITUDE – PORTION DE PARCELLE ZA N° 137 AU LIEU-DIT LE CARPE NORD

Le Maire fait part de l'achat de la parcelle de terres cadastrée ZA n° 135 pour 2 ha 80 a 55 ca au lieu-dit Le Carpe Nord, appartenant à Monsieur Pierre LABBE, par Monsieur Pascal ARRESTIER. Il s'avère que cette parcelle est enclavée et ne peut donc bénéficier d'une sortie qu'en passant sur la parcelle cadastrée ZA n° 137 appartenant à la commune.

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une servitude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création d'une servitude de passage sur la totalité de la portion de parcelle cadastrée ZA n° 137 jouxtant la parcelle cadastrée ZA n° 135 (plan joint). Les frais de constitution de la servitude seront à la charge de Monsieur Pascal ARRESTIER, de même que l'entretien et la remise en état en cas de dégradation. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte en résultant.

2017-021 – CDC DU SUD GIRONDE – RAPPORT DE LA CLETC DU 31 AOÛT 2017

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 31 août 2017,

Vu le rapport du mois d'août 2017 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport du 31 août 2017 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

1. Montant des attributions de compensation des communes issues de la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens à savoir : Le Pian sur Garonne, Semens, St André du Bois, St Germain de Grave, St Macaire, St Maixant, St Martial et Verdélais ;
2. Évaluation financière du transfert des zones d'activités communales devenues communautaires au 1er janvier 2017.

Le deuxième point de ce rapport pose problème. En effet, la voirie des zones d'activités communales est obligatoirement transférée à la Communauté de communes, en même temps que les zones d'activités proprement dites. Normalement, d'après la loi, la voirie doit être remise en état avant le transfert à la Cdc. D'ailleurs, quand le Maire de Saint Loubert avait posé la question d'un transfert de la voirie de la route de bas à la Cdc, puisque c'était une vélo route d'intérêt communautaire, la Cdc lui avait répondu qu'il devait d'abord remettre la route en état avant transfert. Cela ne s'est pas fait.

Or, dans le rapport de la CLETC, il est précisé qu'on ne demande pas la remise en état de la voirie, et que les travaux futurs seraient cofinancés à 50 % par la Cdc et les communes de Langon et Toulence. C'est un cadeau de la Cdc aux grosses communes, alors qu'on le refusait aux petites communes comme Saint Loubert.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse le rapport de la CLETC du 31 août 2017 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

ZERO PHYTO AU CIMETIERE

Le désherbage du cimetière sera fixé prochainement. L'information sera diffusée à l'ensemble de la population.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

SPECTACLE DE NOËL

Le spectacle retenu est "Chez Persil et Ciboulette" de la compagnie Pas Folle la Guêpe, au menu : recettes musicales et bouchées théâtrales. Le prix du spectacle, représentation et frais de déplacement pour deux personnes s'élève à 762,49 €. Il aura lieu le 9 décembre 2017 à 17 heures.

Le Maire demande au Conseil municipal si la distribution de cadeaux aux enfants après le spectacle est maintenue, dans l'affirmative il propose de faire un bon d'achat dans une librairie pour un montant de 10 € par enfant non scolarisé et en primaire.

Le Conseil municipal, après discussion, décide d'offrir un bon d'achat de 10 € à chaque enfant non scolarisé et en primaire. A l'issue du spectacle et de la distribution des cadeaux, un apéritif sera offert.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **CdC – Commission Économie** : Pierre DIENER informe le Conseil municipal qu'il a adressé à chacun toutes les informations relatives à cette réunion.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part de la réception des rapports annuels du prix et de la qualité du service public d'adduction d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. Ces documents seront transmis par courriel à chaque conseiller.
- **CdC – Projet de territoire – Bureau** : Pierre DIENER informe le Conseil municipal qu'il a assisté à trois demi-journées relatives au projet de territoire sur les thèmes de la gouvernance, de la petite enfance de la culture. Il en fait le compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- **Tableau de l'église** : les services de la DRAC ont émis un avis favorable aux travaux de remise en état du tableau de la Vierge à l'enfant proposés par Monsieur de Resseguier. Celui-ci sera contacté pour une intervention.
- **Travaux bâtiment** : le Maire signale que l'avant-toit de la Mairie est en mauvais état. Monsieur Vincent LABREZE a été contacté pour un devis.
- **Travaux de voirie** : le Maire fait part d'un signalement de dégradation de la VC n° 10 au lieu-dit Michotte, les bordures s'effondrent. Il a également été demandé le curage du fossé de la VC de Courdier. Des devis seront demandés.
Après contact avec le Maire de Saint-Pardon de Conques, il est décidé de mettre la vitesse à 30 km/k sur la route du bas. Des panneaux seront commandés.
- **Vitesse RD 224** : le Maire fait part de la réponse du Centre routier département suite à sa demande de réduire la vitesse au lieu-dit le Carpe. Une enquête et une analyse des valeurs de vitesse ont été demandées au service d'exploitation du Conseil départemental. Dès les comptages terminés, une rencontre sera programmée pour définir des éventuelles solutions à apporter pour rendre cette route plus sécurisée.
- **Défibrillateur** : le Maire fait part de sa rencontre avec la société Heart Protect qui l'avait sollicité pour la fourniture d'un défibrillateur. Les devis qui ont été proposés s'élèvent à la

somme de 1 812,00 € TTC pour l'appareil et 300,00 € TTC pour l'initiation des personnes. Le Conseil municipal reconnaît l'utilité d'un tel dispositif, mais ne souhaite pas donner suite pour le moment. Des informations seront demandées quant à la réglementation en vigueur.

- **Éclairage public** : le Maire fait part d'une demande d'éclairage de l'arrêt de bus au lieu-dit la Grave. L'arrêt de bus étant en limite de commune avec Bieujac et celui-ci étant fréquenté par les enfants des deux communes, le Maire a contacté le Maire de Bieujac qui est d'accord pour partager la dépense. Le SDEEG sera sollicité pour une étude. Un nettoyage de l'abribus est à programmer.
- **Repas des aînés 2017** : la date est fixée au 28 janvier 2018. Un devis sera demandé à Monsieur MAUROS d'Auros.
- **Loto de l'association de sauvegarde de l'église** : le Maire fait part de la demande d'un lot pour le loto par Christopher LATAPY en date du 8 septembre 2017. Il a renouvelé sa demande le 11 septembre suivant, le Maire lui a répondu que ce serait discuté lors de la réunion du Conseil municipal. Christopher LATAPY l'ayant informé de son absence au Conseil municipal, lui fait part ensuite du retrait de sa demande de lot à deux reprises. Le Maire fait part de sa surprise car il pensait proposer au Conseil municipal de donner comme pour l'association des parents d'élèves du SIRP deux bons cadeaux de 25 € chacun. Le Conseil municipal, après discussion, aurait souhaité donné un lot comme pour les autres associations, mais prend acte du refus de l'association.
- **Comité des fêtes** : Marc LABADIE demande si le Comité des fêtes a adressé à la Mairie le compte-rendu de leur dernière assemblée générale actant de la mise en sommeil de l'association et le rapport financier. Le Maire, qui était à la réunion, fait part de la cessation d'activité provisoire de l'association, il informe que Madame Valérie GERAUD est toujours présidente et qu'il a été informé de la situation financière.
- **Décorations de Noël** : les décorations de Noël ont été réceptionnées. Une journée sera à programmer pour le montage des structures.
- **Association de plongée SUBACTION** : Marc LABADIE informe que l'association va faire des plongées au Spadium de Langon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.